



AVIS

# Les indicateurs de suivi et d'évaluation du « Pacte Rebond pour l'emploi - Plan Un jeune, une solution »

JUILLET 2021



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Comme l'a indiqué le Président de la République en juillet 2020, « **Notre jeunesse doit être la priorité de cette relance** ». Ainsi, à la faveur de l'accord de relance, un financement conséquent est apporté dans le cadre du plan « un jeune-une solution » pour que nos territoires développent des réponses innovantes pour soutenir l'insertion des jeunes, catégorie de la population particulièrement touchée par la crise sanitaire.

En réponse à la saisine du Président du Conseil régional d'avril 2021 sur la question du suivi et de l'évaluation du Plan « un jeune, une solution », le CESER formule ici des propositions visant à mieux mesurer l'impact de ce plan sur les parcours et l'emploi des jeunes, en cohérence avec les besoins économiques et sociaux des entreprises et des territoires.

Quels indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, permettront de mesurer l'impact de ces financements et dispositifs sur les parcours des jeunes, sur les territoires et sur l'emploi ?

Le CESER examine ici les données existantes et celles qui permettraient de s'assurer que ce plan réponde bien aux attentes des jeunes en termes de formation et d'emploi, des entreprises dans leurs besoins de développement et de recrutement, des territoires en matière de rayonnement et d'équité.

Trouver les bons indicateurs, mobiliser les outils et disposer du recul nécessaire dans le temps afin de permettre un retour réaliste et précis de l'efficacité des politiques publiques semble une gageure. Néanmoins, la démarche évaluative, outil majeur de la Démocratie, tient particulièrement à cœur au CESER, partenaire de la collectivité régionale, dans l'amélioration et la facilitation de la mise en œuvre des politiques publiques.

A moyen terme, le CESER, à travers son **Groupe de Travail A « Evaluation »** va poursuivre ses réflexions en les élargissant à l'ensemble des Plans de relance dans leurs capacités à répondre aux fragilités économiques et sociales nées de la crise sanitaire.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2021-14



**Président du groupe de travail**

M. Bruno LAMOTTE



**Rapporteur**

Mme Edith BOLF



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>L'avis du CESER sur le Plan régional de février 2021.....</b>	<b>7</b>
<b>Le suivi et l'évaluation du Plan par la Région et l'Etat.....</b>	<b>10</b>
▶ Les modalités de suivi .....	11
▶ Les indicateurs de suivi .....	11
<b>Les propositions du CESER .....</b>	<b>13</b>
▶ Mesurer l'impact du plan sur le parcours des jeunes.....	13
▶ Mesurer l'impact du plan sur les territoires.....	14
▶ Mesurer l'impact du plan sur l'emploi des jeunes .....	15
<b>Conclusion .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>17</b>
Annexe 1 Lettre de saisine.....	17
Annexe 2 Indicateurs de suivi en Auvergne-Rhône-Alpes .....	18
Annexe 3 Les différents types de formation .....	19
<b>Glossaire .....</b>	<b>20</b>
<b>Contributeurs .....</b>	<b>21</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>22</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>23</b>
<b>Résultats des votes.....</b>	<b>26</b>
<b>Contacts.....</b>	<b>33</b>



# Introduction

## Contexte

Le CESER a été saisi le 15 avril 2021 par le Président du Conseil régional au sujet du suivi et de l'évaluation du «*Pacte Rebond pour l'emploi, Plan un jeune, une solution*».

Dans la lettre de saisine (cf annexe 1), il est demandé au CESER d'apporter son expertise sur deux points :

- « *d'une part, sans attendre, formuler des préconisations relatives aux modalités de suivi de ce plan (indicateurs de suivi et de performance...)* ;
- *d'autre part, à l'échéance de la période de mise en œuvre, contribuer à l'évaluation de ce plan.* »

Cette nouvelle saisine vient compléter la saisine du 10 février sur le plan lui-même, qui a donné lieu à un avis du CESER adopté le 19 février.

Le « *Pacte Rebond pour l'emploi, plan un jeune - une solution* » adopté par la Région le 23 février 2021 constitue le volet territorial du plan « *Un jeune, une solution* », annoncé par l'Etat le 23 juillet 2020. Ce « *Plan jeunes* » constitue également un des volets de l'accord global de relance Etat -Région, signé le 16 janvier 2021.

Il prévoit de proposer 10 985 parcours de formation supplémentaires en 2021 et 2022 pour Auvergne-Rhône-Alpes :

- prioritairement aux jeunes de 16 à 29 ans révolus, à la fois peu ou pas qualifiés ;
- aux titulaires du Bac, notamment ceux qui souhaitent, après un échec dans l'enseignement supérieur, s'orienter vers une filière professionnelle.

Les secteurs d'activité visés sont des filières d'avenir à potentiel de recrutement : BTP et transition écologique, Industrie / Industrie du futur, Services à la personne et Santé, Numérique, Sport, montagne, tourisme et Agriculture.

Le plan régional prévoit également une revalorisation des indemnités pour les stagiaires de la formation professionnelle et un accompagnement des organismes de formation dans leur transformation digitale.

L'ensemble de ce plan doit être mis en œuvre d'ici la fin 2025, avec des entrées en formation ciblées prioritairement en 2021 et 2022, et au plus tard en 2023.

## Objectif et démarche

**Pour le CESER, il est essentiel de disposer d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation permettant de s'assurer de l'impact de ce plan au regard des objectifs visés.**

Cet enjeu avait été identifié dans l'avis initial du CESER sur le plan lui-même, ses principales propositions sont rappelées ci-après. L'analyse du CESER s'est également appuyée sur les interventions des services du Conseil régional et de la DREETS, chargés du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du plan.

Ces différents apports ont été analysés et discutés, tout d'abord au sein de la commission 3 du CESER, puis par le groupe de travail A, chargé des questions évaluatives. Ces échanges ont abouti à une série de propositions visant à mieux mesurer l'impact de ce plan sur les parcours, les territoires et l'emploi des jeunes.





## L'avis du CESER sur le Plan régional de février 2021

De manière générale, le CESER tient à saluer l'engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans cet accord, alors qu'elle ne s'était pas engagée dans le Programme d'Investissements dans les Compétences (PIC) en 2018.

Après examen des différentes orientations proposées, le CESER a relevé et apprécié en particulier les orientations suivantes :

- L'effort financier cumulé pour l'Etat et la Région en faveur des jeunes ;
- Ce plan vise prioritairement les 16-29 ans et 6 secteurs d'activités. Mais le CESER apprécie l'approche souple et évolutive de ces publics et de ces secteurs cibles qui pourront être élargis au besoin ;
- La possibilité pour les publics de bénéficier successivement de plusieurs types d'actions de formation, prenant ainsi en compte la progressivité des étapes ;
- La revalorisation des indemnités de stage ;
- Une prise en compte des freins périphériques à l'accès à la formation. Le CESER souligne l'attention qui est portée au-delà de l'action de formation, dans le cadre d'un accompagnement plus global ;
- Une articulation recherchée avec le plan d'attractivité des métiers du secteur santé - social adopté en octobre 2020 ;
- Une attention particulière portée aux jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur. Le CESER, pour l'avoir plusieurs fois évoqué, apprécie la prise de conscience en direction de ce public qui peut être également touché par des ruptures compromettant le parcours d'études et d'insertion.

- Enfin, un plan de communication grand public.

Si le « plan jeunes » contient des moyens financiers, il faut souligner qu'ils reposent essentiellement sur un effort financier de l'État, la Région s'engageant pour sa part à maintenir sa contribution budgétaire du compte administratif 2019, soit son niveau le plus faible atteint depuis le début de la mandature.

Ce plan contient également de nombreuses pistes d'actions intéressantes et innovantes. Le CESER estime que cette approche plus fine des parcours, de même qu'un accompagnement qui tend à davantage d'individualisation, vont dans le sens de ses propositions.

Dans son avis, il préconise toutefois d'aller plus loin et d'accompagner la mise en œuvre concrète de ce plan, au plus près des besoins des publics et des territoires.

Il propose à cet effet les priorités suivantes :

- Amplifier la démarche de concertation territoriale, pour une analyse prospective des besoins structurels en formation ;
- Identifier les jeunes décrocheurs et autres « invisibles », en mobilisant les établissements d'enseignement supérieur et les structures associatives ;
- Renforcer l'accompagnement individuel, qui ne doit pas être confondu avec l'action de formation ;
- S'appuyer sur une analyse des besoins et attentes des jeunes en matière de formation et d'emploi ;
- Élargir le suivi et l'évaluation du « Plan jeunes », aux principaux acteurs concernés : branches, partenaires sociaux, Transitions Pro... et assurer une information régulière du CREFOP sur la mise en œuvre du plan ;

- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation de ce plan. Le CESER propose de contribuer à leur définition dans le cadre de ses compétences en matière d'évaluation des politiques publiques.

Cette dernière proposition a été retenue par l'exécutif régional.

En conclusion de son avis de février 2021, le CESER estime que ce plan constitue une première réponse aux défis posés par la crise sanitaire, et souhaite que, par la mobilisation conjointe des acteurs, sa mise en œuvre soit une opportunité d'innovation dans les réponses apportées aux jeunes.





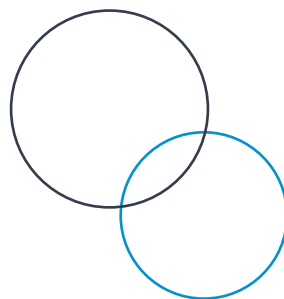
98	17%	365	368		
989	3%	101	-8%	368	
1223	4%	1031	-12%	89	1%
1572	29%	797	12%	100	-6%
79	28%	1572	-23%	819	14%
148	21%	1674	3%	782	-4%
208	14%	1740	4%	1723	-1%
n.a.		95	103	102	-13%
131	8%				



## Le suivi et l'évaluation du Plan par la Région et l'Etat

Dans la plupart des régions françaises, les volets régionaux du plan « Un jeune, une solution » sont venus abonder les PIC pilotés par les Régions, sous la forme d'un avenant. Dans ce cas, le suivi et l'évaluation de ce « PIC jeunes » sont intégrés au suivi et à l'évaluation du PIC pour la période 2018-2022. La région Auvergne-Rhône-Alpes connaît une situation atypique : la convention signée par l'Etat et la Région pour le plan « Un jeune, une solution » ne s'intègre pas au PIC, la mise en œuvre de ce dernier étant entièrement assurée par Pôle emploi compte tenu de la non-participation du Conseil régional à ce programme. Les modalités de suivi et d'évaluation du « Pacte Rebond pour l'emploi, Plan Un jeune, une solution » sont donc moins balisées que dans d'autres régions.

Au niveau national, les mesures du Plan « Un jeune, une solution » concernent principalement la relance des emplois aidés et les aides à l'embauche d'apprentis. Ces mesures gouvernementales font l'objet d'un suivi sous la forme d'un tableau de bord, afin de s'assurer de leur rythme de déploiement et de leur impact sur le taux d'emploi des jeunes. Il est cependant regrettable qu'aucune évaluation globale du plan, compilant les mesures régionales et gouvernementales, ne soit prévue à ce stade.



## ► Les modalités de suivi

En Auvergne-Rhône-Alpes, le « *Pacte Rebond pour l'emploi - Plan un jeune, une solution* » repose sur une convention financière qui lie l'Etat et la Région : l'Etat est financeur de formations achetées par la Région, qui va techniquement s'appuyer sur le développement de dispositifs existants (marchés de formation, formations individuelles, CA-RED...).

La gouvernance de la convention régionale s'inscrit dans le cadre de la gouvernance du Plan de relance en région Auvergne-Rhône-Alpes, copilotée par le Préfet de région, le Directeur régional des finances publiques et le Président de la Région.

Un comité technique trimestriel composé des représentants de l'Etat (SGAR, DREETS) et de la Région (Direction générale, Direction de la formation et de l'orientation) est chargé de s'assurer de « *la bonne articulation des programmes de formation financés par la Région et par l'Etat.* »

Dans le cadre de ce partenariat, des indicateurs de suivi ont été demandés par l'Etat en termes de publics, de secteurs d'activité prioritaires, de type d'actions de formation... L'objectif est « *de suivre, dans la mesure des données disponibles, les mêmes indicateurs de performance que ceux utilisés par Pôle Emploi dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences.* »<sup>1</sup>

Des objectifs de rythme de consommation des crédits de l'Etat ont été fixés. Il est à souligner que ce financement supplémentaire ne pourra être utilisé que lorsque la Région aura consommé l'équivalent du budget socle de la formation professionnelle de 2019,

année de référence avec un budget de 116 millions d'euros.

Ces objectifs financiers se traduisent par des objectifs d'entrées en formation répartis sur 2 ans :

- 5 500 entrées en formation en 2021, dont 1 000 déléguées à Pôle emploi
- 5 500 entrées en formation en 2022.

L'accord Etat/Région permet de déléguer une partie de la mise en œuvre du plan à d'autres acteurs : une convention de délégation a été signée avec Pôle emploi pour la phase d'amorçage du plan jusqu'à septembre 2021, avec un objectif de 1 000 entrées en formation, le temps pour la Région de lancer ses propres marchés. Les indicateurs demandés par l'Etat à la Région seront également appliqués à Pôle emploi, qui sera associé pour cette phase au comité de pilotage.

## ► Les indicateurs de suivi

L'Etat et la Région ont établi une liste d'indicateurs physiques et financiers permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs quantitatifs (cf liste détaillée en annexe 2) :

Il s'agit d'une part d'indicateurs physiques :

- Suivi des objectifs d'entrées en formation
- Prévisionnel des prescriptions nécessaires au regard des objectifs d'entrée en formation à atteindre : l'indicateur a finalement été jugé peu pertinent par l'Etat, en l'absence de données territorialisées

- Objectifs de prescriptions par opérateurs : l'objectif est de 12 400 prescriptions, soit l'équivalent des objectifs d'entrées en formation, réparties de la manière suivante :

- 3 330 prescriptions par Pôle emploi,
- 5 000 prescriptions par les Missions locales,
- 4 100 par d'autres opérateurs, dont l'auto-prescription.

- Précisions sur les publics : répartition par genre, âge, bénéficiaires du RSA, niveau à l'entrée en formation...
- Taux d'abandon, de rupture dans le parcours
- Taux d'insertion après 6 mois, sur la base d'une enquête auprès des stagiaires
- Objectifs de formation
- Taux de certification obtenu et niveau de qualification

Il s'agit d'autre part d'indicateurs financiers :

- Niveau d'engagement
- Niveau de mandatement

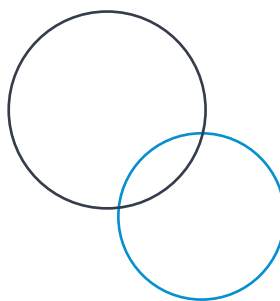
Des indicateurs identiques ont été demandés dans le cadre de la délégation à Pôle emploi, avec un bilan mensuel et trimestriel. En complément, des données sur les secteurs d'activité visés par les formations lui ont été demandées, afin de s'assurer de leur cohérence avec les besoins identifiés dans les 6 secteurs prioritaires définis dans le plan « Un jeune, une solution ».

Du point de vue de l'Etat et de la Région, les indicateurs de suivi sont assez complets au regard des objectifs du plan. Au cours des auditions réalisées par le CESER, plusieurs indicateurs ont cependant semblé peu développés, voire

<sup>1</sup> Accord entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue d'une mobilisation conjointe pour l'investissement dans les compétences dans le cadre du Plan de relance – février 2021

rudimentaires, ce qui s'explique notamment par les limites du système d'information et les moyens nécessaires au retraitement des données collectées. La Région a notamment sollicité ViaCompétences pour apporter son expertise sur le suivi géographique des stagiaires.

Sous réserve de leur faisabilité technique, la liste des indicateurs quantitatifs mériterait d'être complétée : le système d'information doit en particulier permettre d'approfondir les analyses géographiques et sectorielles, et d'observer plus finement la question des inégalités sociales et territoriales d'accès à la formation. C'est cependant surtout dans le champ qualitatif que des améliorations sont nécessaires, afin de s'assurer que le plan réponde bien aux objectifs fixés.





## Les propositions du CESER

Les indicateurs définis par la Région et la DREETS ont essentiellement pour objectif d'assurer un suivi technique et budgétaire, permettant de garantir la consommation des crédits alloués par l'Etat à la Région. Les analyses et réflexions conduites par le CESER dans le cadre de cette saisine ont montré la nécessité de disposer d'indicateurs complémentaires, davantage qualitatifs, permettant de mieux apprécier l'impact de ce plan pour les jeunes, les entreprises et les territoires.

Les propositions du CESER visent donc d'une part, à renforcer les outils de pilotage quantitatifs, et d'autre part, à identifier les indicateurs qualitatifs permettant de s'assurer d'une mise en œuvre efficace de ce plan.

### ► Mesurer l'impact du plan sur le parcours des jeunes

En l'état, les indicateurs de pilotage ne permettent pas de mesurer l'impact du plan sur les parcours des jeunes concernés. Il est nécessaire de placer l'analyse du point de vue des bénéficiaires, en s'appuyant sur des données complémentaires :

- **Analyse des mécanismes de prescription** : l'auto-prescription est une modalité d'accès à la formation qui est encouragée dans les dispositifs financés par le Conseil régional et qui rencontre un certain succès auprès des bénéficiaires. Une analyse approfondie des publics concernés (niveau de formation, âge, origine géographique...), de l'impact de cette procédure sur le parcours du jeune (accès à la formation et à l'emploi), serait utile avant d'envisager de la développer encore davantage. Le risque d'un accroissement des inégalités dans l'accès à la formation ne doit pas être négligé.



Il convient aussi de mieux évaluer le rôle des organismes prescripteurs dans leur capacité à répondre, à orienter et à répondre aux attentes des jeunes.

- **Accompagnement individuel** : il serait intéressant d'approfondir l'analyse du parcours par des indications sur le nombre, la nature et l'effet des prestations d'accompagnement dont a pu bénéficier un jeune aux différentes étapes de son parcours : orientation et élaboration du projet de formation, soutien individuel pendant la formation, et accompagnement dans la phase de recherche et d'accès à l'emploi. Il s'agit ainsi de s'assurer de la continuité de ce accompagnement individuel dans une logique de parcours d'accès à l'emploi.
- **Combinaison des actions de formation dans le cadre d'un parcours** : le Plan permet à un jeune de bénéficier successivement de plusieurs actions de formation complémentaires (remobilisation, pré-certifiant/pré-qualifiant, et certifiant/qualifiant). Il serait nécessaire de disposer d'indicateurs sur la répartition entre ces différents types d'actions de formation, sur leur combinaison dans le cadre du parcours d'un jeune, et sur la durée de ces parcours.
- **Niveau atteint ou visé par la formation en comparaison au niveau d'entrée en formation** : il s'agit de mesurer l'impact du plan sur le niveau de formation du jeune, et de mieux analyser l'objectif visé, montée en compétences ou réorientation à niveau équivalent. Cette donnée semble particulièrement importante pour mesurer l'impact du plan sur le public « étudiant décrocheur », les actions de formation diplômantes étant exclues du dispositif. Cette absence de formations diplômantes devra faire l'objet d'une attention particulière dans le bilan final du programme.

- **Cohérence entre les attentes du jeune, la formation suivie et l'emploi occupé** : des données complémentaires sont nécessaires pour mieux mesurer les motivations et les freins à l'entrée en formation, les causes de rupture ou d'abandon, ainsi que le type d'emploi auquel le plan a permis d'accéder (type de contrat, secteur d'activité...) et le taux de poursuite en formation. Il pourrait être intéressant de disposer pour chaque jeune ayant bénéficié du plan d'un suivi de ces indicateurs jusqu'à un an après la sortie de formation.

## ► Mesurer l'impact du plan sur les territoires

Les indicateurs proposés ne permettent pas de disposer d'une analyse précise de l'impact du plan sur les territoires. Il est nécessaire de mobiliser des données complémentaires pour mieux évaluer la capacité de ce plan à répondre aux attentes des jeunes et des entreprises :

- **Origine géographique et mobilités des jeunes** : des données territorialisées sur l'origine géographique des bénéficiaires du plan sont essentielles, à l'échelle du bassin d'emploi. Ces données permettraient de s'assurer que le plan bénéficie aux jeunes et aux territoires les plus en difficulté. Il faudrait notamment identifier les publics prioritaires issus des Quartiers Politiques de la Ville (QPV) ou des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Ces données géographiques seraient intéressantes aux différentes étapes du parcours afin d'analyser les enjeux et freins à la mobilité dans l'accès de ces jeunes à la formation et à l'emploi.
- **Métiers et secteurs d'activité visés par les formations** : les indicateurs de prescription, d'entrée en formation et d'insertion doivent être complétés par des données sur le secteur d'activité ou le métier concerné. Ces données

doivent permettre de s'assurer de la cohérence du plan avec les 6 secteurs prioritaires identifiés en raison de tensions sur les recrutements. Ces secteurs ne recourent que partiellement les DOMEX (domaines d'excellence) définis par la Région dans sa Stratégie de développement économique (SRDEII).

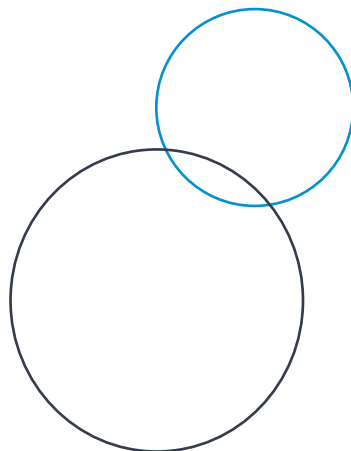
- **Capacité du plan de formation à répondre aux besoins des entreprises** : il est nécessaire de disposer d'indicateurs permettant d'analyser le lien entre les parcours de formation et l'emploi occupé par les bénéficiaires. Il s'agit d'évaluer la capacité du plan à répondre à des tensions en recrutement repérées sur un bassin d'emploi, notamment dans le cadre des Comités Région Pour l'Emploi : secteur d'activité, niveau de formation... Les formations qualifiantes et certifiantes proposées sont-elles en mesure de répondre à long terme aux besoins identifiés par les entreprises ?
- **Impact du plan sur les acteurs de la formation** : la mise en œuvre du plan repose sur la mobilisation des acteurs du système de l'orientation et de la formation, leur capacité à s'approprier les mesures du plan et à collaborer territorialement pour repérer, accompagner et proposer des formations répondant aux attentes du public visé. Il serait intéressant d'analyser la mise en œuvre concrète de ce plan au sein des organismes de formation : montée en compétences, recours à des compétences externes pour l'accompagnement... Le Plan prévoit également d'accompagner la transformation digitale des organismes de formation : il convient de disposer d'indicateurs permettant de mesurer ce niveau de digitalisation des formations et son impact sur les parcours des jeunes.

## ► Mesurer l'impact du plan sur l'emploi des jeunes

Les indicateurs proposés ne permettent pas d'apprécier la qualité et la localisation des emplois occupés par les jeunes à l'issue de leur parcours de formation. Il est également essentiel de s'assurer que ces emplois répondent bien aux aspirations des jeunes concernés :

- **Qualité des emplois occupés :** une analyse des emplois occupés par les jeunes à l'issue de leur parcours de formation, par bassin d'emploi et par secteur d'activité, serait intéressante. Il s'agit notamment d'évaluer le type d'emploi occupé, le niveau de rémunération, l'adéquation de l'emploi avec le niveau de qualification ou de certification obtenu dans le cadre du plan de formation. Il est nécessaire de tenir compte de l'ensemble des formes d'emploi ou d'activité occupées par les jeunes, notamment les plus atypiques.
- **Localisation des emplois occupés :** il serait utile de disposer d'une cartographie des emplois occupés par les bénéficiaires du plan. La Région met en œuvre des politiques ambitieuses de revitalisation de certains bassins d'emploi et de soutien au développement endogène des territoires. Il serait intéressant d'analyser l'articulation du plan « Un jeune, une solution » avec ces stratégies de développement local, et d'évaluer en particulier la capacité du plan à contribuer au maintien d'emplois dans ces territoires prioritaires, dans un objectif de réduction des inégalités territoriales.

- **Capacité du plan à répondre aux attentes des jeunes en matière d'emploi :** dans un contexte socio-économique fortement impacté par la crise sanitaire, il s'agit d'une question centrale pour le CESER. Les moyens disponibles, les modalités de mise en œuvre, les possibilités d'accompagnement et d'individualisation des parcours sont-ils en mesure de répondre aux aspirations du public visé ? En particulier, quelles sont les conséquences de la priorité donnée aux formations qualifiantes et certifiantes au détriment des formations diplômantes ? Plus globalement, ce plan est-il capable de répondre à des parcours d'accès à l'emploi de moins en moins linéaires, et aux aspirations de la jeunesse vis-à-vis du monde du travail ? Les effets de la crise sanitaire, encore difficiles à évaluer, renforcent ces questionnements.





## Conclusion

Dans un contexte marqué par les difficultés économiques et sociales liées à la crise sanitaire, le « *Pacte Rebond pour l'emploi, Plan un jeune, une solution* » propose des moyens supplémentaires et des pistes d'action innovantes pour répondre aux besoins des jeunes et des entreprises.

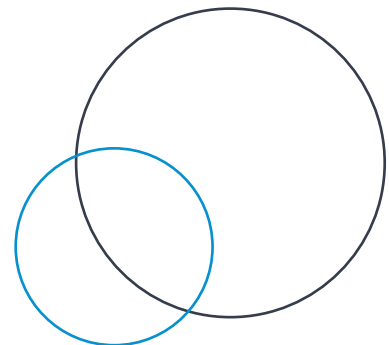
En réponse à la saisine de l'exécutif régional, le CESER a procédé à une analyse approfondie des indicateurs retenus par l'Etat et la Région pour assurer le suivi et l'évaluation de ce plan.

Cette analyse a montré la nécessité de renforcer les indicateurs quantitatifs existants et de développer des indicateurs qualitatifs permettant de mesurer l'impact du plan sur le parcours des jeunes, sur les territoires et sur l'emploi.

A l'issue de ce travail, le CESER tient une nouvelle fois à rappeler l'importance d'une démarche évaluative concertée, permettant de s'assurer de l'efficacité des dépenses engagées, et de contribuer au débat démocratique.

Une question essentielle apparaît à ce stade : l'effort financier du plan est-il suffisamment orienté sur l'accompagnement des jeunes afin d'atteindre les objectifs fixés d'amélioration de leur parcours d'accès à l'emploi ?

En l'état actuel, aucune évaluation complète du plan n'est prévue à l'échelle régionale : le CESER souhaite qu'une démarche d'évaluation externe soit mise en place.





## Annexe I

### Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



#### Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI  
Président  
Conseil économique, social et environnemental  
régional  
8, rue Montrochet  
CS 90051  
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : S2103-02010

Le Conseil régional, le **15 AVR. 2021**

Monsieur le Président,

Lors de la session du Conseil régional du mois de février, l'Assemblée plénière a pris connaissance avec la plus grande attention de l'avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental régional relatif à l'adoption du plan « 1 jeune 1 solution » par la Région. Je vous remercie pour la qualité de votre production malgré une contrainte forte de délai.

Consécutivement à la lecture de votre avis, j'ai souhaité vous solliciter pour approfondir votre appui au bénéfice de la Région. En effet, il me semble particulièrement pertinent de disposer de votre expertise pour :

- d'une part, sans attendre, formuler des préconisations relatives aux modalités de suivi de ce plan (indicateurs de suivi et de performance...);
- d'autre part, à l'échéance de la période de mise en œuvre, contribuer à l'évaluation de ce plan.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Lyon  
1 Esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69289 Lyon Cedex 2  
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Clermont-Ferrand  
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706  
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
Tél. 04 73 31 85 85



[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)

## Annexe 2

### Indicateurs de suivi en Auvergne-Rhône-Alpes

Suivi DIRECCTE	
Indicateurs physiques	
1	<p><b>Suivi de l'objectif d'entrées en formation</b></p> <p>• <b>Nombre d'entrées en formation tous dispositifs et taux de réalisation Objectifs d'entrées</b></p> <p>Sources : SI DFOR et base Brest via DEF1</p>
2	<p><b>Suivi des Prescriptions</b></p> <p><b>Les Objectifs Territoriaux de Prescription</b></p> <p>• <b>données mensuelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Total Région</li> <li>- Répartition par département</li> <li>- dont nbre de prescription 16 à – 30 ans PE régional et départemental</li> <li>- dont nbre de prescription 16 à – 30 ans ML régional et départemental</li> <li>- Répartition par réseau (PE, ML, autres réseaux, auto prescription) et part de chacun</li> </ul> <p>Sources : SI DFOR et PE/ML</p>
3	<p><b>Pour les entrées par mois</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Genre :</b> H/F</li> <li>• <b>Age :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moins de 26 ans</li> <li>- 26 à moins de 30 ans</li> <li>- +45 ans</li> <li>- BRSA</li> <li>- TH</li> </ul> </li> <li>• <b>Niveau à l'entrée en formation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau 2 (infra CAP/BEP)</li> <li>- niveau 3 (CAP/BEP)</li> <li>- niveau 4 (Bac)</li> <li>- niveau 5 (Bac+2)</li> </ul> </li> </ul> <p>Sources : SI DFOR</p>
4	<p><b>Nombre de formations ayant fait l'objet d'un abandon/exclusion tous dispositifs</b></p> <p>Données trimestrielles</p> <p>Sources : SI DFOR</p>
5	<p><b>Taux d'insertion à 6 mois de la sortie de formation FPE, BRSA Parcours <u>Persévérance</u>, CARED</b></p> <p>Source : enquête annuelle DFOR</p>
6	<p><b>Objectifs de formation sur la base de la nomenclature du CR</b></p>
7	<p><b>Taux de certification obtenu et niveau de qualification (8 niveaux de qualif)</b></p>
Indicateurs financiers	
7	<p>• <b>Niveau d'affectation sur CDR FPC</b> Sources : SI DFOR</p> <p>Sources : SI REGION</p>
8	<p>• <b>Niveau de mandatement</b> Sources : SI DFOR</p> <p>Sources : SI REGION- Sous total Rémunération</p>

## Annexe 3

### Les différents types de formation

#### Les formations diplômantes :

Elles délivrent un diplôme d'établissement reconnu par l'Etat. Les diplômes sont classés par niveau selon le nombre d'années d'études suivi. Les diplômes ont également différents statuts.

La nomenclature des diplômes par niveau d'études a changé en 2019 :

- Un CAP ou BEP est de niveau 3 (anciennement appelé niveau V);
- Le bac est de niveau 4 (anciennement IV);
- Un BTS, DUT ou DEUST est de niveau 5 (anciennement III) et équivaut à un bac + 2;
- Une licence, licence professionnelle ou un master 1 est de niveau 6 (anciennement II);
- Enfin les diplômes de master 2, d'ingénieur, et de doctorat sont de niveau 7 ou 8 (anciennement I).

#### Les formations qualifiantes :

Elles ont une visée professionnelle plus immédiate, elles ne débouchent pas sur un diplôme ou un titre mais elles permettent d'obtenir une attestation de stage en fin de formation ou un « certificat d'aptitude » lié au milieu professionnel.

Elles peuvent être reconnues par les employeurs lorsqu'une convention collective le prévoit. Par exemple : les CQP, certificats de qualification professionnelle. Les formations qualifiantes sont souvent de courte durée, elles n'excèdent rarement un an, et s'effectuent en interne ou au sein d'un organisme de formation.

#### Les formations certifiantes :

On parle aussi de formations certifiantes lorsqu'elles débouchent sur un certificat de qualification reconnu par les branches professionnelles. Les formations certifiantes apportent des compétences sur un métier précis, et non des connaissances pluridisciplinaires. L'enseignement est en lien direct avec les besoins des entreprises. La valeur d'une formation certifiante peut être indiquée par des normes (ISO, AFNOR...).

Le RNCP, Répertoire national des certifications professionnelles, tient à disposition le descriptif des diplômes et titres à finalité professionnelle ainsi que les certificats de qualification.

(Source : [www.cidj.com](http://www.cidj.com))



# GLOSSAIRE

## Glossaire

**CARED** : Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable

**CREFOP** : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

**DOMEX** : Domaine d'excellence

**DREETS** : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

**PIC** : Plan d'investissement dans les compétences

**QPV ou QPPV** : Quartier prioritaire de la politique de la ville

**RSA** : Revenu de solidarité active

**SRDEII** : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

**ZRR** : Zone de revitalisation rurale



## CONTRIBUTEURS

### Contributeurs

► Bruno LAMOTTE

Président du groupe de travail A

► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président délégué

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des Présidents

---

## Collège 1\*

- BRUNET Christian (U2P)
- DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah (CPME ARA)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- PARAIRE Daniel (CCI)
- PELLISSIER Elisabeth (CRMA)
- PEYREFITTE Carole (CRMA)

## Collège 2\*

- BOLF Edith (CFDT)
- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- DI MARCO Anna (FSU)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)

## Collège 3\*

- BEDIAT Patrick (FAS)
- COURIO Valérie (CRAJEP)
- GRATALOUP Sylvain (UNPI)
- MASSAULT Christian (METIERS LIVRE)
- MEKEDDEM Nassim (FAGE)
- PICCOLO Maël (HANDICAP)
- VIGNAT Josette (CRT)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

**BAREGES Mathilde**, Directrice de la formation et de l'orientation, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**STEHLIN Guillaume**, Directeur adjoint, DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION d'Agnès NATON, Au nom des Organisations syndicales CFDT- CGT- FSU - Solidaires - UNSA

Le CESER a été saisi le 15 avril 2021 par le Président de Région concernant le suivi et l'évaluation du dispositif "Pacte rebond pour l'emploi - Plan un jeune, une solution".

Cette saisine s'inscrivant dans la suite de la précédente, le 10 février de cette même année, sur le plan en lui-même.

Dans un premier temps, il a été demandé au CESER "de formuler sans attendre des préconisations relatives aux modalités de suivi et indicateurs de suivi et de performance".


L'ensemble de ce plan prévoit de proposer 10.985 parcours de formation entre 2021 et 2023, pour une fin de mise en œuvre en 2025. La lettre de mission de la Région intègre une nouvelle sollicitation du CESER pour la contribution à l'évaluation du plan.

L'enjeu d'une évaluation avait été pointé dans le précédent avis du CESER, ainsi que la nécessité de mettre en place des outils de suivi et de pilotage permettant d'analyser le réel impact de ce plan au regard des ambitions affichées sur des secteurs d'activité identifiés comme des filières d'avenir, à potentiel de recrutement : BTP et transition écologique, industrie / industrie du futur, services à la personne et santé, numérique, sport, montagne, tourisme et agriculture.

Il convient de saluer la démarche dynamique du groupe de travail qui a pu travailler avec la commission 3, proposer des ateliers et réaliser un certain nombre d'auditions permettant des propositions en 3 axes :

1. La mesure de l'impact du plan sur le parcours des jeunes en complétant les indicateurs de pilotage sur l'auto-prescription par une analyse plus approfondie des publics et de l'impact de cette procédure sur le parcours du jeune, en approfondissant l'accompagnement individuel, en renforçant les indicateurs (et en levant les limites du système d'information si nécessaire) sur la répartition entre les différents types de formations accessibles pour un jeune ainsi que la différence de niveau entre l'entrée et la sortie de formation.
2. La mesure de l'impact du plan sur le territoire, en affinant l'origine géographique au bassin d'emploi, et en s'assurant de la cohérence du plan avec les 6 secteurs identifiés comme prioritaires.
3. La mesure de l'impact du plan sur l'emploi des jeunes, en analysant la qualité des emplois occupés, leur localisation, et la capacité de ce plan à répondre aux attentes des jeunes.

Il apparaît utile de rappeler que parmi les secteurs en tension, certaines entreprises ont vu l'attractivité de leurs métiers s'améliorer après s'être engagées dans une démarche de revalorisation de salaires, des conditions de travail et de perspectives d'évolution professionnelle. Il est vraisemblable que sans ces démarches préalables, l'augmentation du nombre de jeunes formés ne se traduirait pas nécessairement par de nouvelles opportunités, ni pour les jeunes ni pour les entreprises.



Par ailleurs, La crise sanitaire a révélé le caractère stratégique et prioritaire d'activités parfois considérées, (bien à tort) comme secondaires. C'est pourquoi, au-delà des besoins exprimés par les entreprises, nous estimons que l'Exécutif Régional, dans son prochain mandat, devrait davantage dynamiser et sécuriser les parcours de formation au regard des besoins des personnes, des territoires et des diverses structures qui animent la vie socio-économique et culturelle de notre région.

De plus, la crise sanitaire rend indispensable de repenser notre modèle de développement collectivement en repositionnant l'humain et son environnement au cœur de chacun de nos choix collectifs. Cette crise ne doit pas faire oublier l'urgence écologique liée au changement climatique qui constitue le défi de demain face à l'urgence d'agir concrètement en accélérant les processus de transformation et d'innovation, en priorisant l'approche humaine comme facteur de réussite.

Repenser notre modèle de développement pour répondre aux aspirations de la jeunesse, durement impactée par une crise sanitaire qui a encore aggravé les inégalités sociales, implique un budget régional de la formation professionnelle à la hauteur des besoins et des défis immédiats pour réussir le développement durable de nos territoires.

Pour ce faire, l'anticipation des mutations, des transitions et des reconversions devient une urgence à entreprendre dès maintenant, en ciblant les filières et les activités stratégiques à promouvoir, pour identifier les formations qualifiantes et diplômantes nécessaires aux métiers de demain, et ainsi favoriser l'accès à l'emploi de tous pour tous.

Cet objectif demande de mieux associer les jeunes et leurs encadrants en recueillant leur parole, leur avis et leurs propositions ainsi que les différents acteurs et instances paritaires, dont Transitions PRO, le CREFOP, et ce afin de mieux coordonner les différentes actions dans le but de favoriser la réussite du parcours de chaque jeune.

Cette synergie associant tous les acteurs, permettrait de construire des cartes de formations professionnelles en Région pour répondre efficacement aux besoins des personnes, des entreprises et des territoires, en particulier des formations qualifiantes et diplômantes pour les futurs salariés, mais aussi pour celles et ceux dont l'emploi est fragilisé ou supprimé.

Cette synergie permettrait également au CESER, de pouvoir contribuer de manière plus satisfaisante à l'évaluation de ce plan, à son échéance, et répondrait ainsi à la demande de l'Exécutif Régional.

Dans cette attente, le présent avis reprenant nos propositions, les organisations syndicales sous-signées le voteront.

---

## ► INTERVENTION DE Sarah DOGNIN DIT CRUISSAT, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs

Le « Pacte Rebond pour l'emploi - plan un jeune, une solution » est une démarche volontaire, intéressante et innovante.

L'avis présenté ce jour, suite à la saisine du 15 avril 2021 par le Président du Conseil Régional, est riche et argumenté. Mais, comme précisé dans celui-ci, il demande de disposer d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation opérationnels pour s'assurer de l'atteinte des objectifs envisagés.

Les apports identifiés au sein de la commission 3 et du groupe de travail A ont abouti à une série de propositions qui, si elles sont mises en œuvre, devraient nous permettre de mesurer leurs impacts, tant sur le plan des parcours des jeunes, des territoires que de l'employabilité. Les indicateurs quantitatifs définis ciblent essentiellement le suivi technique et budgétaire. Aussi, nous saluons les propositions du groupe de travail de les compléter par des indicateurs qualitatifs et évaluatifs.

L'élaboration de ces indicateurs nécessite des systèmes d'informations que nous souhaitons efficients.



Nous saluons l'accompagnement individuel renforcé et personnalisé pour tenir compte des choix du jeune et des attentes des entreprises dans une logique de parcours d'accès à l'emploi.

Enfin, la démarche évaluative nécessite de s'assurer de l'efficacité des dépenses engagées et d'identifier les freins et/ou les atouts du plan pour parfaire et ouvrir de nouvelles voies afin de répondre à l'ensemble des activités de notre collectivité humaine territoriale.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 votera favorablement l'avis proposé.

---

## ► INTERVENTION d'Elisabeth RIVIERE, Au nom du Collège 3-4

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers.

Le collège 3-4 salue le travail réalisé par le Groupe de travail présidé par Bruno Lamotte avec le concours de la commission 3 présidée par Edith Bolf et les remercie pour la qualité des échanges et des conclusions qui ont su reprendre les réflexions de l'ensemble des participants.

Le Collège 3-4 se prononcera favorablement pour cet avis tout en attirant particulièrement l'attention sur l'ambition de la Région qui, en termes d'effort financier, ne s'est engagée qu'à maintenir sa contribution budgétaire au niveau le plus faible depuis le début de sa mandature soit celui de 2019. Nous espérons que les sommes seront réellement engagées pour que les fonds versés par l'Etat soient à la hauteur de ce qui est attendu.

Nous profitons de cette intervention pour interroger la Région sur son engagement réel dans la formation professionnelle et, au vu de la crise actuelle qui touche particulièrement les jeunes, nous formulons le souhait que son effort soit consolidé et renforcé.

Par ailleurs, et pour poursuivre la réflexion du groupe de travail, nous nous interrogeons sur la capacité de ce plan à répondre réellement aux attentes de l'ensemble des jeunes. Comment assurer le suivi de l'auto-prescription ? Quel intérêt pour les jeunes de leur proposer des formations courtes pour des emplois courts ? Quel impact de la non prise en compte des formations diplômantes ? Comment leur permettre de se projeter dans l'avenir dans ces conditions ?

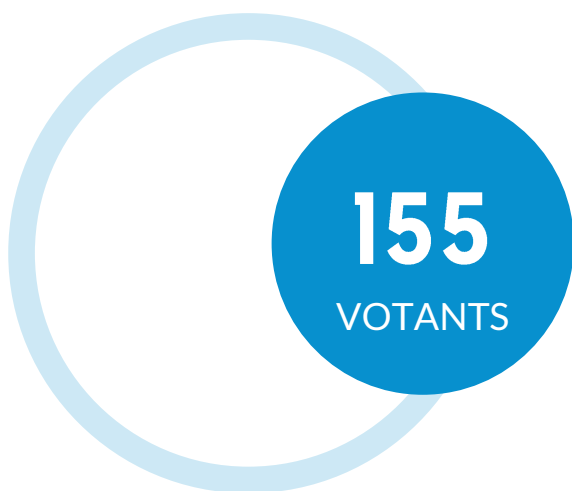
Ce plan leur permet-il d'établir un véritable parcours d'accès à l'emploi sachant que celui-ci est de moins en moins linéaire ?

Nous proposons pour approfondir ce travail un recadrage contextuel pour se préoccuper non seulement de la formation des jeunes mais de la capacité à leur proposer, à l'issue de leurs formations, un travail répondant à leurs aspirations personnelles corrélées aux besoins et aux enjeux actuels de la société face au déficit chronique d'emplois ; avec, bien sûr, une rémunération décente leur permettant de se projeter et de construire leur avenir.

Sauf expression individuelle, les collèges 3 et 4 voteront cet avis.

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 13 juillet 2021



**145** ONT VOTE POUR

**0** ONT VOTE CONTRE

**10** SE SONT ABSTENUS

**0** N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric				
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth				
		PEYREFITTE Carole				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole				
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean				
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	Non désigné(e)				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges				
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BLANCHARD Paul				
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAGNIER Christine	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROBERTO Santoro	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric			X	
		BOCHARD Frédéric			X	
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre			X	
		LEYRE Michelle			X	
		PICHOT Arnaud			X	
		ROUVEURE Gisèle			X	
		SAMOUTH Pascal			X	
		SEGAULT Héléne			X	
		TEMUR Héléne			X	
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi			X	
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure	X			
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon				
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane				
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard				
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				



# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Tristan DESFRENNES

tristan.desfrennes@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 46 04

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Après son avis sur le « *Pacte Rebond pour l'emploi- Plan Un jeune, une solution* » de février 2021, le CESER est sollicité au sujet des indicateurs de suivi et d'évaluation de ce plan.

S'appuyant sur une analyse approfondie des indicateurs de pilotage définis par l'Etat et la Région, le CESER constate que les données quantitatives disponibles pourraient être élargies.

Il estime aussi nécessaire de développer des indicateurs qualitatifs, dans l'objectif de mieux mesurer l'impact de ce plan sur les parcours des jeunes, les territoires et la qualité de l'emploi.

Enfin, le CESER appelle à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation externe.

EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES | JEUNESSE | FORMATION DES JEUNES | INSERTION PROFESSIONNELLE | CRISE SANITAIRE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos :123 rf

[ceser.auvergnerrhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerrhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20